



Municipalité
de St-Norbert

Procès-verbal ou copie de résolution

du 7 juillet 2008

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-NORBERT

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Norbert, tenue le 7 juillet 2008 à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur André Dauphin et les conseillers (ère) suivants (es): Madame Lise L'Heureux et Messieurs Richard Roberge, Michel Marion, Daniel Robitaille et Jocelyn Denis formant le quorum sous la présidence du maire. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, est aussi présente.

Il est adopté

QUE

(08-07-184) SERVICE POSTAL

ATTENDU QUE

l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE

si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE

la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de poste, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE

le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Richard Roberge, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert fasse parvenir la présente résolution à l'examen stratégique de la Société Canadienne des postes indiquant son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie certifiée conforme des livres des procès-verbaux.

Ce quatorzième jour du mois de juillet de l'an deux mille huit.

André Dauphin
Approbation du maire

André Dauphin
En date du 15/7/08

Martine Laberge

Martine Laberge
directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma

2150, rue Principale
Saint-Norbert
(Québec) J0K 3C0

Tél.: (450) 836-4700
Fax : (450) 836-4004

courriel :
municipalite@saint-norbert.com

site internet :
www.saini-norbert.com